



PROCES VERBAL DES CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuves pratiques)

Site de formation continue – EURE-ET-LOIR

SESSION DE AVRIL 2025

A Orléans, le 17 Avril 2025

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DECISION
0000452098TF1	VTC	ADMISSIBLE
0000431262PF1PE1	VTC	ADMISSIBLE
0000445295PE2	TAXI	ADMISSIBLE
0000456884PE1	VTC	ADMISSIBLE
0000469517PA1	VTC	ADMISSIBLE

La Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Centre – Val de Loire

Aline MERIAU